

Quand les droits des femmes sont sacrifiés sur l'autel de l'austérité

L'inspection du travail en voie de disparition

Par **Laure Ignace** juriste à l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT)



L'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT) apporte au quotidien conseils juridiques, orientations et soutien à des centaines de femmes victimes de violences sexuelles au travail faisant face à l'inertie des professionnel(le)s censé(e)s leur venir en aide, et en premier chef leur employeur, qu'il soit privé ou public. La longévité de l'association lui a permis d'observer un double mou- vement contradictoire. Tandis que le législateur a renforcé bon gré mal gré le droit positif en matière de harcèlement sexuel, dans le même temps, les services publics permettant de faire valoir ces droits n'ont cessé de s'effriter, notamment ceux de l'inspection du travail.

Nous avons connu une époque où la saisine de l'inspection du travail par la salariée victime de harcèlement sexuel déclenchait quasi automatiquement une enquête par un(e) agent(e) de contrôle disposant de moyens lui permettant de la mener sérieusement ; les enquêtes aboutissaient régulièrement à des procès-verbaux, des signalements au parquet ou à des lettres d'observation circonstanciées à l'employeur.

Les éléments alors recueillis étaient fondamentaux pour établir le harcèlement sexuel et permettre à la salariée de faire valoir ses droits en justice. Mais de réformes en décisions politiques, ce corps est en passe d'être neutralisé au profit du patronat. La baisse constante des effectifs de l'inspection du travail rend aujourd'hui ces enquêtes illusives, préjudicant gravement aux femmes victimes de violences sexuelles au travail alors que ces violences concernent une femme active sur cinq en France (1).

Entre 2009 et 2017, les effectifs ont baissé en moyenne de 18,82 % en France métropolitaine (2).

C'est compter sans les nombreuses vacances de postes au sein des unités de contrôle, désorganisant profondément les services. Cette situation a vocation à

perdurier, les recrutements de contrôleur(s) du travail ayant été définitivement arrêtés en 2014 avec la mise en extinction du corps et ceux d'inspecteur-trices du travail étant réduits à peau de chagrin (3). La situation est déjà dramatique mais ces baisses s'accroissent. Rien que pour l'Île-de-France, la Direccte prévoit la suppression de 49 sections

« Tandis que les services de l'État défilent, les hommes continuent d'agresser des femmes. »

d'inspection d'ici le 1^{er} janvier 2018, soit 10 % des postes d'agent(e)s de contrôle sur la région.

Les quelque 2000 agent(e)s de l'inspection du travail encore en poste sur le territoire, chargés du contrôle des conditions de travail de près de 18 millions de salariés, manquent assurément du temps et des moyens nécessaires à la conduite d'enquêtes hors du périmètre des objectifs nationaux du BOP III (4), dont la lutte contre les violences sexuelles ne fait pas partie. À ses axes prioritaires nationaux, chaque Direccte peut ajouter des priorités régionales et chaque unité de contrôle définir d'autres priorités locales, qui ne comprennent jamais le contrôle du respect des droits des victimes de violences sexuelles au travail.

LES PRIORITÉS DU BOP 111

Les priorités nationales fixées par le BOP 111 sont la lutte contre le travail illégal, la prévention des risques liés à l'amiante et des chutes de hauteur dans le secteur du BTP, et le contrôle de la signature de accords d'entreprises, notamment sur l'égalité professionnelle.

Le contrôle de la signature de accords d'entreprises, notamment sur l'égalité professionnelle.

tions de harcèlements moral et sexuel dont ils et elles sont saisi(e)s.

C'est devenu mission impossible tant du fait du désintérêt du ministère du Travail sur ces questions (absence de priorisation de cette thématique, absence de formation obligatoire et approfondie, absence d'outils d'aide au contrôle alors que ces enquêtes sont longues et exigeantes méthodologiquement) que de la surcharge de travail structurelle dont sont victimes les agent(e)s de contrôle.

Leur action en la matière est irremplaçable car il ne faut généralement pas compter sur les employeurs pour mener des enquêtes sérieuses et impartiales.

Quant à la police et à la gendarmerie, elles ne sont pas mieux loties et les rapports dénoncent unanimement de leur côté une surcharge de travail empêchant une étude sérieuse de ces enquêtes qui demandent une analyse fine. Les droits des femmes sont sacrifiés sur l'autel de l'austérité et de choix politiques qui nient les difficultés auxquelles elles font face.

S'agissant spécifiquement de la lutte contre le harcèlement sexuel et alors qu'il n'a jamais été autant exposé médiatiquement en raison notamment des violences sexuelles commises par des hommes politiques sur des femmes en situation de travail, la prise en charge par l'État de la lutte contre ces violences est partiellement inconsistante.

Tandis que les services de l'État défilent, les hommes continuent d'agresser des femmes.

Cet abandon des victimes par l'État a des répercussions sensibles sur notre travail, puisque nous devons désormais systématiquement faire un travail de recueil de la preuve avec les victimes, ce que l'inspection du travail faisait auparavant au travers de ses enquêtes.

La défense de ces femmes par l'AVFT s'est donc grandement complexifiée et nos moyens n'augmentent pas non plus.

Aucune politique de lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes n'est possible sans vaincre les violences massives, notamment sexuelles, dont les femmes sont les principales victimes.

Le gouvernement en a fait une priorité de son quinquennat. Nous attendons la transformation de ce discours en actes politiques.

Pour cela, c'est de plus de moyens et non de moins dont les services de l'inspection du travail ont besoin. ●

(1) Enquête réalisée par l'Ifop en mars 2014 pour le Défenseur des droits.

(2) Bilans sociaux du ministère. (3) Ce sont notamment 19 recrutements externes en 2017.

(4) Budget opérationnel de programme et d'unités opérationnelles du programme 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail ».

LA CHRONIQUE
PHILO
DE CYNTHIA
FLEURY



Homo servus, l'homme algorithmique

L'livre commençait plutôt bien. Dans *Homo de la brève histoire de l'avenir* (Albin Michel 2017), Yuval Noah Harari revient sur notre temps heureux, des morts infantiles moindres, de l'allongement de la vie, des guerres moins meurtrières.

Certes, l'on continue de mourir, mais parce que l'est obèse, dépressif et vieillissant, et pas nécessairement sur un champ de combat ou atteint d'une maladie infectieuse dévastatrice. Une fois posé cela, le tableau s'obscurcit néanmoins. A trop vouloir faire l'ange, fait la bête... à trop vouloir devenir dieu, on devient esclave. Homo sapiens serait-il en train de perdre contrôle ? La biotechnologie et l'intelligence artificielle peuvent-elles être un danger pour l'homme ? Oubliez l'on considère que les organismes vivants sont et algorithmes et que les êtres humains, dès lors, ne sont pas des individus mais des « *dividus* », autrement un assemblage de nombreux algorithmes différenciés pourvus d'un moi unique. « *Il s'ensuit, pour Harari, qu'un algorithme extérieur pourrait théoriquement me commander bien mieux que je ne puis me commander moi-même.* » Oui, la technologie du XXI^e siècle peut « *pirater* » l'humanité, la hacker, la connaître mieux qu'elle-même, du moins le lui faire croire, et configurer avec son assentiment – ses choix de vie et son libre arbitre. Après tout, il est très sensé de confier à un algorithme le soin de prendre des décisions à partir de données dont je n'ai nullement conscience. Certes, je n'ai pas obligation de les suivre mais, si elles sont censées être plus performantes, la chance sera pas aussi aisée, surtout si mes petits camarades eux-mêmes un algorithme qui les oriente et les rend performants. « *Les humains cessent d'être des êtres autonomes pilotés par les histoires qu'invente leur narrative. Ils feront plutôt partie intégrante d'un réseau complexe global.* » Comprenez bien l'enjeu : la médecine génomique et de la puissance algorithmique, c'est tout simplement le modèle de justice qui est en train de se modifier : soigner les malades restait un projet égalitaire, parce que cela suppose l'existence d'un étalon normatif de la santé physique et mentale dont tout le monde pouvait espérer bénéficier. Dorénavant, l'optimisation des sujets en bon santé est un projet élitiste. Certes, il restera toujours l'obligation de réparation, mais celle-ci sera de moins en moins dissociée de l'amélioration, au sens notament de l'augmentation.

La santé permettra bientôt de donner un avantage comparatif aux individus... et qui refusera sera le sans parler de celui qui n'y aura pas accès, pour raisons économiques ou politiques.

La lutte des classes pourrait reprendre (s'est-elle arrêtée d'ailleurs ?) entre, d'un côté, les surnuméraires, hommes remplacés par les algorithmes, et, de l'autre, ceux qui seront augmentés et, surtout, propriétaires desdits algorithmes... La dystopie (1) est en marche.

(1) Une utopie cauchemardesque qui conduit donc à une contre-utopie.